

Plan de relance



ACTION : actions liées à la reprise de l'activité sportive



STRUCTURES ÉLIGIBLES : Clubs

L'Agence Nationale du Sport allouera, dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF), des aides aux associations sportives les plus en difficulté suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-19 et des aides à la relance de la pratique sportive. La Fédération Française Sports pour Tous a fait le choix d'attribuer cette part complémentaire en faveur d'actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive et le retour des adhérents.

Cet objectif doit permettre de répondre aux engagements fédéraux suivants : les structures fédérales, régions, départements, Clubs, ne seront jamais seules.

A QUOI SERT LE PROJET ?

- 🇫🇷 Faciliter la reprise de l'activité de nos Clubs
- 🇫🇷 Soutenir les Clubs dans leur perte d'adhérents
- 🇫🇷 Permettre la reprise ou le maintien de l'activité sportive
- 🇫🇷 Recruter des adhérents
- 🇫🇷 Aider les Clubs qui souhaitent relancer leurs activités
- 🇫🇷 Favoriser le développement des activités des adhérents
- 🇫🇷 Faciliter et encourager les projets de clubs
- 🇫🇷 Accompagner et apporter un soutien

A QUOI PEUT RESSEMBLER LE PROJET ?

- 🇫🇷 Aide à la prise d'adhésion
- 🇫🇷 Aide à la reprise dès juillet, avec une licence qui fonctionne dès l'été et couvre l'ensemble de la saison
- 🇫🇷 Stages de reprise
- 🇫🇷 Évènements été sportif

COMMENT METTRE EN PLACE LE PROJET ?

- 🌐 Programmer un retour à l'activité dans le respect des protocoles sanitaires
- 🌐 Reprendre contact avec ses adhérents

QUELLES STRUCTURES PEUVENT VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET ?

Votre Comité Régional et Départemental.

QUELS IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DU CLUB ? DU COMITÉ ?

Ce projet aura pour objectif de relancer son activité, de fidéliser ses adhérents, d'innover dans ses offres de service et recruter de nouveaux adhérents.